

Séance ordinaire du 11 juin 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi onze juin deux mille dix-neuf à neuf heures vingt-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le membre du comité exécutif Clément Genest.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

### **CE-2019-07-36**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 11 juin 2019.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

### **CE-2019-07-37**

#### **Adoption du Règlement RVCE-2019-19-33 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-036](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RVCE-2019-19-33 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif a pour objet de mettre à jour le nom d'un ministère, d'ajouter la direction du génie, de remplacer l'appellation « programme de carte d'approvisionnement » par « programme de cartes d'achat », de permettre aux fonctionnaires du service de la trésorerie affectés au traitement des factures de modifier un contrat et de déléguer au directeur général le pouvoir d'exercer les fonctions qui sont dévolues au dirigeant d'un organisme municipal en vertu de la *Loi sur l'autorité des marchés publics* ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2019-19-33 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

Le président du comité exécutif reprend son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

---

**CE-2019-07-38**

**Aide financière à la Fondation du musée Le régiment de la Chaudière**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-134](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Fondation du musée Le régiment de la Chaudière, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-07-39**

**Aide financière au Service d'entraide St-Étienne**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-155](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 400 \$ au Service d'entraide St-Étienne, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-07-40**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de La société grand village inc.**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-160](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de La société grand village inc., le 29 mai 2019 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

---

**CE-2019-07-41**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-161](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser les membres du conseil de la Ville Isabelle Demers, Karine Lavertu et Fleur Paradis et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Chambre de commerce de Lévis, le 28 mai 2019 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

---

**CE-2019-07-42**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club lions de Charny inc.**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-163](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser le membre du conseil de la Ville Michel Turner et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club lions de Charny inc., le 25 mai 2019 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

---

#### **CE-2019-07-43**

##### **Aide financière au Service d'entraide de St-Romuald inc.**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-169](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Service d'entraide de St-Romuald inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

#### **CE-2019-07-44**

##### **Modification de la résolution CE-2019-04-97 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation collège de Lévis et aide financière à cet organisme »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-04-97 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation collège de Lévis et aide financière à cet organisme » par le remplacement, au deuxième alinéa, du montant de « 1 000 \$ » par le montant de « 2 000 \$ ».

---

#### **CE-2019-07-45**

##### **Modification de la résolution CE-2019-05-58 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation école Marcelle-Mallet et aide financière à cet organisme »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-05-58 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation école Marcelle-Mallet et aide financière à cet organisme » par le remplacement, au deuxième alinéa, du montant de « 50 \$ » par le montant de « 1 050 \$ ».

---

#### **CE-2019-07-46**

##### **Modification de la résolution CE-2019-06-31 « Aide financière au Café la mosaïque »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-06-31 « Aide financière au Café la mosaïque » par le remplacement, à l'alinéa, du montant de « 500 \$ » par le montant de « 1 000 \$ ».

---

#### **CE-2019-07-47**

##### **Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels pour le remplacement de glissières et la stabilité de talus en face du 1033, chemin**

**des Îles (secteur Lévis)****[Document d'aide à la décision GEN-2019-070](#)**

Il est résolu de financer la dépense relative aux honoraires professionnels pour le remplacement de glissières et la stabilité de talus en face du 1033, chemin des Îles (secteur Lévis) au montant maximal de 95 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-04.

---

**CE-2019-07-48****Bail à intervenir avec Café bonté divine Lévis inc. pour la location d'une partie du lot 2 434 017 du cadastre du Québec (correspondant à une partie de l'emprise de la rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilité publique****[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-029-R-1](#)**

Il est résolu :

- de conclure le bail à intervenir avec Café bonté divine Lévis inc. pour l'utilisation d'une partie du lot 2 434 017 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 19,6 mètres carrés, à des fins de terrasse, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-029-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
  - de décréter que la partie du lot 2 434 017 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 19,6 mètres carrés, n'est plus affectée à l'utilité publique, et ce, pour la durée du bail à intervenir entre les parties.
- 

**CE-2019-07-49****Acquisition d'une partie du lot 2 059 617 du cadastre du Québec (rue Robertson, secteur Pintendre), conformation relative à l'utilité publique et financement afférent****[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-034](#)**

Il est résolu d'acquérir une partie du lot 2 059 617 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 364,5 mètres carrés, telle qu'elle est présentée au plan annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-034, au prix de 2 800 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale et aux autres conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique.

Il est également résolu de financer la dépense relative à cette acquisition et les frais afférents à celle-ci au montant maximal de 6 100 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-03.

---

**CE-2019-07-50****Aide financière à la Coopérative de solidarité en habitation Carpe diem****[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-019](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide

financière non récurrente de 15 000 \$ à la Coopérative de solidarité en habitation Carpe diem, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2019-019, pour la bonification et le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

#### **CE-2019-07-51**

##### **Financement de la dépense relative à la mise en œuvre du plan directeur de signalétique pour l'année 2019**

[Document d'aide à la décision COM-2019-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la mise en œuvre du plan directeur de signalétique pour l'année 2019 au montant maximal de 160 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-01.

---

#### **CE-2019-07-52**

##### **Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 26 avril 2019**

[Document d'aide à la décision FIN-2019-012](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 26 avril 2019, est déposé, à titre d'information.

---

#### **CE-2019-07-53**

##### **Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 13 mars au 8 mai 2019**

[Document d'aide à la décision FIN-2019-013](#)

La liste des déboursés pour la période du 13 mars au 8 mai 2019, est déposée, à titre d'information.

---

#### **CE-2019-07-54**

##### **Dépôt de la liste des amendements budgétaires numéros 49 à 105, traités entre le 13 mars et le 8 mai 2019**

[Document d'aide à la décision FIN-2019-014](#)

La liste des amendements budgétaires numéros 49 à 105, traités entre le 13 mars et le 8 mai 2019, est déposée, à titre d'information.

---

#### **CE-2019-07-55**

##### **Renflouement de certaines réserves financières**

[Document d'aide à la décision FIN-2019-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renflouer les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2019 :

- réserve financière pour assumer les coûts d'autoassurance d'un montant de 500 000 \$;

- réserve financière pour la consommation d'énergie d'un montant de 200 000 \$;
  - réserve financière pour les cours d'eau d'un montant de 200 000 \$;
  - réserve financière pour les dépenses des opérations de déneigement d'un montant de 5 000 000 \$;
  - réserve financière pour assumer les dépenses pour les franchises aux contrats d'assurance d'un montant de 200 000 \$.
- 

#### **CE-2019-07-56**

##### **Modification de règlements d'emprunt fermés et annulation du pouvoir d'emprunt**

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier les règlements d'emprunt, compte tenu, le cas échéant, des appropriations du fonds général et des subventions reçues, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés en annexe à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2019-007, et de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler les soldes résiduels de chacun de ces règlements dans ses registres, tels qu'ils sont précisés à cette fiche de prise de décision.

---

#### **CE-2019-07-57**

##### **Financement de la dépense additionnelle relative à l'implantation du nouveau système corporatif d'information financière**

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-008](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à l'implantation du nouveau système corporatif d'information financière au montant maximal de 950 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-59.

---

#### **CE-2019-07-58**

##### **Ajout d'unités du programme de supplément au loyer**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-135](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'Office municipal d'habitation de Lévis à administrer 23 unités supplémentaires du programme de supplément au loyer (marché privé), de la Société d'habitation du Québec, et d'assurer le financement dans une proportion de 10 % de l'aide accordée aux bénéficiaires.

---

#### **CE-2019-07-59**

**Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-103](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-103, indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il a été adopté par la résolution CV-2018-06-97.

---

**CE-2019-07-60**

**Adoption du Règlement RV-2019-18-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H0140 à même une partie des zones H0123 et H0136, rue du Moulin-Ross, secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-125](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-18-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-03-20.

---

**CE-2019-07-61**

**Modification à la *Politique d'investissement et de soutien aux entreprises (incluant l'économie sociale)***

[Document d'aide à la décision DEV-2019-056](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la *Politique d'investissement et de soutien aux entreprises (incluant l'économie sociale)* par le remplacement de certaines clauses par celles annexées à la fiche de prise de décision DEV-2019-056.

---

**CE-2019-07-62**

**Attribution de contrat pour la déconstruction et la démolition de l'usine de filtration Gilmour et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2019-071](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la déconstruction et la démolition de l'usine de filtration Gilmour (appel d'offres 2019-50-37), à Construction Marc Bolduc inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 279 900 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

---

**CE-2019-07-63**

**Financement de la dépense relative à la désaffectation des services et la réhabilitation du terrain situé au 555, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-138](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la désaffectation des services et la réhabilitation du terrain situé au 555, rue Saint-Joseph (secteur Lévis) au

montant maximal de 153 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

---

#### **CE-2019-07-64**

**Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Groupe immobilier MGE inc. sur les lots 5 820 572 et autres du cadastre du Québec, acquisition d'une servitude d'aqueduc et d'égouts sur les lots 6 293 978 et 6 293 983 de ce cadastre (route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision BP-2019-011](#)

Il est résolu de conclure l'entente à intervenir avec le Groupe immobilier MGE inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur la route Monseigneur-Bourget (secteur Lévis), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2019-011 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets à l'effet que la réception définitive des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Groupe immobilier MGE inc. a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude d'aqueduc et d'égouts sur les lots 6 293 978 et 6 293 983 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Groupe immobilier MGE inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2019-07-65**

##### **Levée de la séance**

La séance est levée à 13 h 36.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---